KORWIN · NI · POLOGNE · PROPOS ET PROVOCATION

Janusz Korwin-Mikke

Eurodéputé (2014-2018) — affaire Propos sexistes en séance (2017)

RELAXÉS, NON-LIEU, PRESCRIPTION

Ils ont été poursuivis ou visés, et la justice les a mis hors de cause, ou n'a pas pu juger. On le dit aussi : c'est ça, montrer.

Ce qui est reproché

Lors d'un débat de mars 2017 sur l'écart salarial, il a déclaré que les femmes devaient gagner moins parce qu'elles seraient « plus faibles » et « moins intelligentes ». Le Parlement européen l'a sanctionné : perte de 30 jours d'indemnité, suspension de dix jours (hors votes) et interdiction de représenter le Parlement pendant un an.

Où en est la justice

> **Le 31 mai 2018, le Tribunal de l'UE a annulé les sanctions (affaires T-770/16 et T-352/17) : en l'absence de désordre en séance, le règlement ne permettait pas de sanctionner des propos tenus dans l'exercice du mandat. C'est la décision du Parlement qui a été annulée. Sa demande de dommages et intérêts a été rejetée.**

Source

TRIBUNAL DE L'UNION EUROPÉENNE, 31 MAI 2018

https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2018-05/cp180075en.pdf
https://www.euronews.com/2018/05/31/polish-mep-has-penalties-for-sexist-outburst-scrapped

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 3 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales-europe